



Date de Révision de Kit: 09 mars 2020

832HT ÉPOXY DE HAUTE TEMPÉRATURE – KIT

Kit de produit MG Chemicals en plusieurs parties

Ce produit est un kit composé de plusieurs pièces. Chaque pièce est un composant chimique emballé indépendamment et fut soumis individuellement à des évaluations des dangers.

Contenu du Kit

<i>Pièce</i>	<i>Nom de Produit</i>	<i>Utilisation du Produit</i>
A	Époxy de Haute Température	Résine d'époxy haute température
B	Durcisseur d'Époxy	Durcisseur d'époxy

Les fiches de données de sécurité pour chacune des pièces énumérées ci-dessus suivent cette page de couverture.

Instruction pour la Transportation

Avant d'offrir ce kit pour le transport, lisez la Section 14 pour toutes les pièces répertoriées ci-dessus.

832HT-A

(PARTIE A)

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 832HT-A**Autres Moyens d'Identification :** Époxy de Haute Température d'Encapsulation et d'Empotage (Partie A); High Temperature Epoxy—Potting and Encapsulation Compound (Part A)**N° Pièces Connexes :** 832HT-375ML, 832HT-375MLCA, 832HT-3L, 832HT-60L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Résine époxy pour utilisation avec les durcisseurs**Usage contre-indiqué :** Ne pas appliquer comme revêtement par pulvérisation

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

832HT-A

(PARTIE A)

Section 2 : Identification des Dangers



Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Sensibilisation	Cutané	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire		2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée		2	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique	Chronique	2	Aucun	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	ATTENTION
Symboles	Mention de Danger
	H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Suite de section sur la page suivante

832HT-A
(PARTIE A)
Continuation ...

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les fumées et vapeurs.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, des équipements de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

832HT-A

(PARTIE A)

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
28064-14-4	copolymère d'éther de phényl glycidyl et de formaldéhyde	98%
25068-38-6	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane ^{a)}	1%
1333-86-4	noir de carbone	0.4%

a) Poids moléculaire moyen de ≤ 700

Section 4 : Premiers Soins*Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**

P305 + P351 + P338, P337 + P313

Symptômes Immédiat*rougeur, irritation, douleur***Intervention**

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

P302 + P352, P333 + P313, P362 + P364

Symptômes Immédiat*rougeur, irritation, dermatite allergique de contact***Intervention**

Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION

P304 + P340

Symptômes Immédiat*toux, irritation des voies respiratoires***Intervention**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Suite de section sur la page suivante

832HT-A**(PARTIE A)***Continuation...***EN CAS D'INGESTION** P301 + P330, P331**Symptômes Immédiat** *faible toxicité : irritation***Intervention** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens d'extinctions** En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.**Danger Spécifiques** Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

Produits de Combustion Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂) et de la fumée toxique.**Pompier** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversement Accidentel****Protection Individuelle** Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.**Précautions à Prendre pour l'Intervention** Éviter de respirer les fumées et vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.**Précautions pour l'Environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.**Méthode de Confinement** Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).**Méthode de Nettoyage** Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Essuyer les résidus avec des serviettes de papier et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.**Méthode d'Élimination** Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

832HT-A

(PARTIE A)

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les fumées et vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Recueillir le produit répandu.
Stockage	NE PAS CONGELER! Conserver dans un endroit propre et sec entre 5 et 35 ° C.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
noir carbone ^{a)}	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	3.5 mg/m ³ 3.5 mg/m ³ 3.5 mg/m ³ 3 mg/m ³ 3.5 mg/m ³ 3.5 mg/m ³	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Poussière respirable

Suite de section sur la page suivante

832HT-A**(PARTIE A)****Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Un système de ventilation générale est suffisant pour une utilisation normale; garder l'exposition aussi basse que possible.

Puisque le noir de carbone et l'oxyde d'aluminium sont liés au mélange liquide, il ne présente pas de danger dans l'air sous conditions d'utilisation normale. Assurer une ventilation adéquate si le produit est mécaniquement pulvérisé ou projeté un brouillard.

Equipment de Protection Individuelle**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Généralement, pour les urgences et les expositions supérieures à 0.5 mg/m^3 , utiliser un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

832HT-A**(PARTIE A)****Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Noir	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	Légère	Pression de Vapeur @ 20 °C	Pas disponible
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	Pas disponible
pH	Pas disponible	Densité Relative @25 °C	1.17
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Insoluble
Point Initial d'Ébullition	≥150 °C [≥302 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'Éclair	150 °C [302 °F]	Température d'Auto-Inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité	Non inflammable	Viscosité @25 °C	≥44 000 mm ² /s

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Réagit exothermiquement avec les substances aminées
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale.
Conditions à éviter	Sources d'ignition, flammes nues et substances incompatibles. Ne pas utiliser d'une manière qui forme du brouillard ou qui vaporise le produit.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, alcali
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

832HT-A**(PARTIE A)****Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Provoque de la rougeur, irritation sévère ou de la douleur.
Peau	Provoque de la rougeur, de l'irritation de la peau, et une dermatite allergique de contact.
Inhalation	Peut causer de la toux et une irritation respiratoire.
Ingestion	Faible toxicité—Peut provoquer une irritation. (Voir aussi les symptômes d'inhalation).
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
copolymère d'éther de phényl glycidyl et de formaldéhyde	4 000 mg/kg Lapin ^{a)}	Pas disponible	6 000 mg/kg Lapin ^{a)}
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane ^{b)}	11 400 mg/kg Rat	Pas disponible	Pas disponible
noir de carbone	>15 g/kg Rat	>3 g/kg Lapin	Pas disponible

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

b) Désigné sous le nom de résine époxy de bisphénol-A (produit de réaction)

Suite de section sur la page suivante

832HT-A**(PARTIE A)****Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Selon des études sur les lapins, les résines d'époxy sont des irritants cutanés de légère sévérité.

Lésions/irritation des yeux

Selon les données d'études sur les lapins, résines d'époxy sont des irritant oculaire de légère sévérité.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon des études sur des animaux, les résines d'époxy peuvent causer une sensibilisation de la peau.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Puisque le noir de carbone est lié au mélange liquide, il ne présente pas de danger (de poussières, de brouillard, de pulvérisation) dans l'air sous conditions d'utilisation normale.

Noir de Carbone [No. CAS 1333-86-4]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A4 : Non classable comme cancérogène pour l'humain.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable)

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm²/s à 40 °C.

832HT-A**(PARTIE A)****Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>) et d'autres sources fiables.

En Europe, des résines d'époxy semblables avec un No. CAS 25068-38-6 et 28064-14-4 et un poids moléculaire moyen de moins de 700 sont généralement classées comme polluant marin chronique de catégorie 2 due à un CL50 96 h de >1 mg/L mais ≤10 mg/L.

Selon les données disponibles, le noir de carbone n'est pas classé comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Pas disponible

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

832HT-A
(PARTIE A)
Section 14 : Information Relatives au Transport
Voie Terrestre

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

TDG : Tailles inférieures à 450 L
Partie A des kits 832HT-375ML, 832HT-375MLCA, 832HT-3L, 832HT-60L
NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG
 par la disposition particulière 99(2)

49 CFR : Tailles supérieures à 5 L
Partie A du kit 832HT-60L

Numéro UN : UN3082

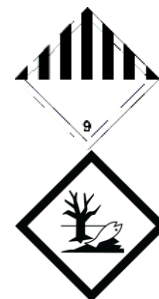
Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (copolymère d'éther de phényl glycidyl et de formaldéhyde)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui



Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Traduction non officielle de **171.4 (c) Exceptions**

(2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumis aux autres exigences du présent sous-chapitre en autant qu'ils satisfassent les exigences générales §§ 173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas de polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les provisions ce sous-chapitre relatif aux dangers supplémentaires continue de s'appliquer.

Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.

Suite de section sur la page suivante

832HT-A**(PARTIE A)****Voie Aérienne****Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 L ou moins
Partie A des kits 832C-375ML,
832C-3L, 832C-12L

NON RÉGLEMENTÉ

Sur le bordereau d'expédition,
écrire : « Non réglementé selon la
disposition particulière A197 ».

Tailles supérieures à 5 L
Partie A du kit 832C-60L

Numéro UN : UN3082

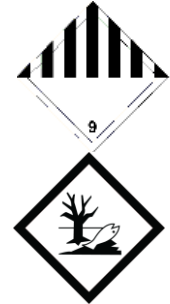
Appellation Réglementaire :
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.

(copolymère d'éther de phényl
glycidyl et de formaldéhyde)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui



Traduction non officielle de Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Réglementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.

Suite de section sur la page suivante

832HT-A**(PARTIE A)****Voie Maritime****Référencer au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins
*Partie A des kits 832C-375ML,
832C-3L, 832C-12L*

NON RÉGLEMENTÉ

Sur le bordereau d'expédition,
écrire : « Non réglementé selon la
disposition particulière A197 ».

Tailles supérieures à 5 L
Partie A du kit 832C-60L

Numéro UN : UN3082

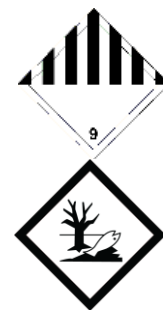
Appellation Réglementaire :
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.

(copolymère d'éther de phényl
glycidyl et de formaldéhyde)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui



Traduction non officielle de 2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation**Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

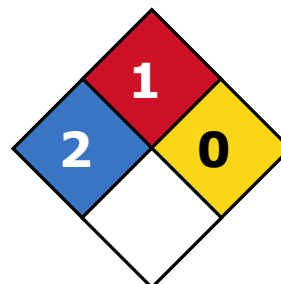
Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

832HT-A**(PARTIE A)****USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	1
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

Suite de section sur la page suivante

832HT-A**(PARTIE A)****Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 02 mars 2020

Annule et Remplace 28 février 2019

Changement Effectué : Changement de numéro de téléphone en cas d'urgence.

Références

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

832HT-A**(PARTIE A)****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = <i>IARC</i>)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = <i>LC50</i>)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = <i>LCLo</i>)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = <i>VOC</i>)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = <i>TCLo</i>)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = <i>EC50</i>)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = <i>LD50</i>)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = <i>TWA</i>)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = <i>OEL</i>)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = <i>STEL</i>)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = <i>GHS</i>)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses*Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.

8320

(PARTIE B)

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : Durcisseur d'Époxy (Partie B)**Autres Moyens d'Identification :** Epoxy Hardener (Part B)**N° de Pièces Connexes :** 8320-125ML, 8320-150ML, 8320-1L, 8320-12L, 8320-20L
(Utilisé pour la partie B des kits 832B-375ML, 832B-450ML, 832B-3L, 832B-12L, 832B-60L, 832C-375ML, 832C-450ML, 832C-3L, 832C-60L, 832HT-375ML et 832HT-3L)

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Durcisseurs pour utilisation avec les résines d'époxy.**Usage contre-indiqué :** Ne pas appliquer comme revêtement par pulvérisation

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com**Téléphone** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

8320
(PARTIE B)
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves	1	Danger	Corrosion
Corrosion Cutanée	1B	Danger	Corrosion
Sensibilisation Cutanée	1	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	2	<i>aucune</i>	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Suite de section sur la page suivante

8320**(PARTIE B)***Continuation...*

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P310	Pour toutes les voies d'exposition : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau ou se doucher.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical et Consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Suite de section sur la page suivante

8320
(PARTIE B)
Dangers Non Classifiés Ailleurs

Critères HCS2012	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
68410-23-1	produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines	92%
112-24-3	triéthylènetetramine	8%

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition
Code SGH: Conseils de Prudence
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

P305 + P351 + P338, P310

Symptômes Immédiat
rougeur, irritation graves, douleur, brûlure chimique
Intervention

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)

P303 + P361+ P352, P310, P333 + P313, P363

Symptômes Immédiat ou Différés
rougeur, irritation, éruption cutanée (dermatite allergique de contact), douleur, brûlure chimique, ampoules
Intervention

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau ou se doucher.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

8320**(PARTIE B)***Continuation...*

EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P310
Symptômes Immédiat	<i>toux, irritation des voies respiratoires, sensation de brûlure</i>
Symptômes Différés	<i>asthme, difficulté à respirer</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331, P310
Symptômes Immédiat	<i>irritation, douleurs abdominales, nausée, vomissement, brûlures au tube digestif</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils aux Médecins

En cas d'exposition lors d'un incendie aux produits de combustion d'oxydes d'azote (NOx) ou des vapeurs de triéthylènetétramine, les symptômes peuvent être différés. Pour des expositions importantes, la personne exposée devrait être maintenu sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Danger Spécifiques	Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces très chaudes. L'inhalation de fumées toxiques lors d'un incendie peut avoir des effets à retardement. Les personnes exposées peuvent avoir besoin d'être mis sous surveillance pendant 48 h. Toxique pour les milieux aquatiques : Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂) et des oxydes d'azote.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

8320

(PARTIE B)**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Essuyer les résidus avec une serviette de papier; et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs. Éviter le contact avec la peau ou les yeux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Garder sous clef.

8320

(PARTIE B)

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
triéthylènetetramine	ACGIH U.S.A. OSHA PEL U.S.A (WEEL) Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi Non établi 1 ppm Non établi Non établi 0.5 mg/m ³ (Peau) Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Peau (Skin)—peut être absorbé par la peau.

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

En raison de la faible pression de vapeur du produit, une ventilation générale devrait être suffisante pour une utilisation normale. Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Suite de section sur la page suivante

8320**(PARTIE B)****Protection de la Peau**

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, néoprène ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

8320

(PARTIE B)

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Ambre, claire	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	Odeur d'ammoniac et de moisi	Pression de Vapeur @20 °C	<0.001 kPa [<0.01 mmHg]
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	>5 (Air =1)
pH	Pas disponible	Densité Relative @25 °C	0.96
Point de fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Partiellement soluble
Point Initial d'Ébullition	Pas disponible	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'Éclair ^{a)}	122 °C [252 °F]	Température d'Auto-inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité	Pas disponible	Viscosité @25 °C	6 000 mm ² /s

a) Constituent avec la plus basse valeur—triéthylènetetramine

b) Valeur tirée de la littérature pour le triéthylènetetramine.

8320

(PARTIE B)

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Réagit exothermiquement avec les cétones, les hydrocarbures halogénés, les cyanures, les nitriles, et les époxydes. Peut attaquer les métaux tels que l'aluminium, le zinc, le cuivre et leurs alliages.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les températures excessives ou les substances incompatibles. Ne pas utiliser d'une manière qui forme des fumées, des vapeurs, du brouillard, ou qui vaporise le produit.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, irritation sévère, de la douleur ou des lésions oculaires.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, de l'irritation de la peau, et une dermatite allergique de contact, ou des brûlures chimiques. Le triéthylènetétramine peut être absorbé par la peau et mener à des effets toxiques. Lorsque chauffé, des vapeurs chaudes de triéthylènetétramine peuvent également entraîner des démangeaisons du visage avec rougeur de la peau (érythème) et un gonflement (œdème).
Inhalation	L'inhalation des vapeurs peuvent causer de la toux et une irritation du nez, de la gorge, et des poumons (voies respiratoires supérieures).
Ingestion	Peut provoquer une irritation sévère ou des brûlures corrosives à la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac. (Voir aussi les symptômes d'inhalation).
Chronique	L'exposition prolongée et répétée au durcisseur peut causer une allergie cutanée.

Suite de section sur la page suivante

8320
(PARTIE B)
Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènetetramines	>5 000 mg/kg ^{a)}	>5 000 mg/kg ^{a)}	Pas disponible
triéthylènetetramine	2 500 mg/kg Rat	805 mg/kg Lapin	Pas disponible

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS² et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Le triéthylènetetramine (No. CAS 112-24-3) provoque des brûlures de la peau.
Lésions/irritation des yeux	Le triéthylènetetramine (No. CAS 112-24-3) provoque des lésions oculaires.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Les constituants durcisseurs d'époxy (No. CAS 68410-23-1 et 112-24-3) peuvent causer une sensibilisation de la peau selon les études animales.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

8320**(PARTIE B)****Toxique pour certains organes cibles –exposition répétées**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de $>20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Les produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines (No. CAS 68410-23-1) ont une toxicité aquatique chronique de catégorie 2 (difficilement biodégradable, avec une plage de CL50 de 1–10 mg/L pour les poissons; CE50 bactérienne de >10 et ≤ 100 mg/L).

Les valeurs tirées de la littérature pour le triéthylènetetramine (No. CAS 112-24-3) suggèrent une toxicité aquatique aiguë de catégorie 3 (valeurs CL50, CI50, et CE50 >100 mg/L pour les poissons, et entre 10 et 10 mg/L pour les algues).

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Difficilement biodégradable

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

8320**(PARTIE B)****Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre**

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 1 L ou moins

Partie B des kits 832B-375ML, 832B-450ML, 832B-3L, 832C-375ML, 832C-450ML, 832C-3L, 832HT-375ML, 832HT-3L^{a)}

Quantité Limitée

Tailles supérieures à 1 L

Partie B des kits 8320-12L, 8320-20L, 8320-60L

Numéro UN : UN2735**Appellation Réglementaire** :

AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (triéthylènetétramine; et des produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines)

Classe : 8**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Oui

a) Les kits énumérés sont composés de récipients intérieurs distincts qui rencontre les critères pour la quantité limitée.

Suite de section sur la page suivante

8320
(PARTIE B)
Voie Aérienne
Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA

	Tailles supérieures à 0.1 L jusqu'à 1 L <i>Partie B des kits 832B-375ML, 832B-3L, 832B-450ML, 832C-375ML, 832C-3L, 832C-450ML, 832HT-375ML, 832HT-3L, 8320-1L^{b)}</i> Numéro UN : UN2735 Appellation Réglementaire : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (triéthylènetétramine; et des produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines) Classe : 8 Groupe d'Emballage : II Polluant Marin : Oui
--	--



b) Les kits énumérés sont composés de récipients intérieurs distincts qui ne rencontre pas les critères de tailles exigés par l'instruction d'emballage Y840 pour la quantité limitée.

Voie Maritime
Référez au Règlement IMDG.

Tailles de 1 L ou moins <i>Partie B des kits 832B-375ML, 832B-450ML, 832B-3L, 832C-375ML, 832C-450ML, 832C-3L, 832HT-375ML, 832HT-3L^{a)}</i> Quantité Limitée	Tailles supérieures à 1 L <i>Partie B des kits 8320-12L, 8320-20L</i> Numéro UN : UN2735 Appellation Réglementaire : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (triéthylènetétramine; et des produits de réaction de dimères d'acides gras, C18-insaturés, avec des polyéthylènepolyamines) Classe : 8 Groupe d'Emballage : II Polluant Marin : Oui
---	---



a) Les kits énumérés sont composés de récipients intérieurs distincts qui rencontrent les critères de tailles.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

8320**(PARTIE B)****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

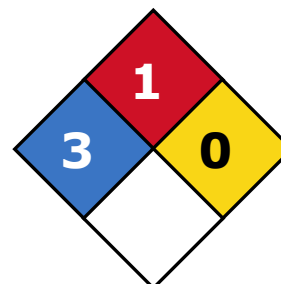
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes[®] HMIS**

SANTÉ :	* 3
INFLAMMABILITÉ :	1
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA[®]

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Suite de section sur la page suivante

8320**(PARTIE B)****TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le département de réglementation de MG Chemicals

Date de Révision 04 mars 2020

Annule et Remplace 25 février 2019

Changement Effectué : Changement du numéro de téléphone en cas d'urgence.

Références

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

8320**(PARTIE B)****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses*Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.